

Séance extraordinaire du conseil municipal de Pointe-Calumet, tenue le 23 septembre 2013 à 16h30, à la salle de délibérations du conseil, sous la présidence de son Honneur le Maire Denis Gravel.

Sont présents et forment quorum, les conseillers suivants:

Robert Kennedy – district #2
 Alexander Tomeo – district #3
 Robert Beauchamp – district #4
 Normand Clermont – district #5

La directrice générale adjointe et trésorière est également présente.

Absence motivée : Marie-Claude Gallant Prud'Homme – district #6

Absence non-motivée : Serge Bédard – district #1

Le conseil municipal de Pointe-Calumet constate que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code Municipal.

ORDRE DU JOUR

- 1.- Adoption de l'ordre du jour
- 2.- Travaux correctifs de drainage et réfection de chaussée – 25^e Avenue (au sud du Croissant Brunet)/directive de changement #1 (PCAL-1109)/ autorisation
- 3.- Levée de la séance

13-09-183

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par Robert Beauchamp
 Et APPUYÉ par Robert Kennedy

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13-09-184

TRAVAUX CORRECTIFS DE DRAINAGE ET RÉFECTION DE CHAUSSÉE – 25^E AVENUE (AU SUD DU CROISSANT BRUNET)/DIRECTIVE DE CHANGEMENT #1 (PCAL-1109)/AUTORISATION

Il est PROPOSÉ par Robert Kennedy
 Et APPUYÉ par Normand Clermont

QUE le conseil municipal de Pointe-Calumet autorise la directive de changement #1 (PCAL-1109), pour les travaux correctifs de drainage et réfection de chaussée – 25^e Avenue (au sud du Croissant Brunet), à savoir :

- Enlever le pavage existant sur une partie du Croissant Brunet;
- Ajuster les niveaux et compléter le pavage de la 25^e Avenue sud jusqu'au nord du Croissant Brunet.

Les coûts de la directive de changement ne doivent pas excéder 15 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

085

LEVÉE DE LA SÉANCE

13-09-185 Il est PROPOSÉ par Alexander Tomeo
Et APPUYÉ par Normand Clermont

QU'À 16h45, la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DENIS GRAVEL, maire

LINDA BINETTE, directrice générale adjointe et trésorière